



Ces dernières années, le contrôle des armements classiques a fait l'objet de deux grandes séries de discussions. Les Pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR) ont rencontré de nombreuses difficultés dès leur ouverture, en 1973. Celles-ci ont tenu, entre autres, à l'impossibilité de parvenir à un accord préalable sur les données, au refus de la part des pays de l'Est d'accepter une vérification « agressive », aux divergences quant à la définition des facteurs d'un juste équilibre des forces, à la notion de réductions asymétriques et au défaut d'une entente quant aux types de forces concernés. Néanmoins, le processus lui-même a paru utile aux relations Est-Ouest en ce qui concerne le niveau des forces conventionnelles.

La Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe (CCSBMDE) — mieux connue sous le nom de Conférence sur le désarmement en Europe (CDE) — tenue à Stockholm sous les auspices de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) s'est révélée un succès, non seulement par le processus établi, mais aussi par l'accord auquel elle a abouti (voir le document publié à Stockholm). L'approche graduelle adoptée à cette occasion pour une question aussi complexe et importante que le contrôle des armements classiques s'est en fin de compte révélée la plus judicieuse. Elle avait pour prémisse la conviction que l'instauration de la confiance devait précéder toute négociation visant à restreindre les activités militaires ou à réduire quantitativement les forces déployées. Dans le cadre des pourparlers MBFR, on n'a fait aucune tentative pour créer une confiance initiale de façon à faire régner un climat moins tendu pouvant favoriser de nouvelles discussions sur des points plus importants, tels que les réductions d'effectifs et d'armements.

Encouragés par les progrès enregistrés au cours des négociations de Stockholm ainsi que des pourparlers bilatéraux États-Unis-URSS menés à Genève sur les armements nucléaires, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, réunis à Halifax en mai 1986, ont créé le Groupe de travail de haut niveau, chargé d'étudier les grandes options s'ouvrant à l'Alliance en ce qui concerne de futures négociations avec l'Est au sujet du contrôle des armements classiques. Le Groupe de travail devait présenter au

Conseil de l'Atlantique Nord un rapport sur la possibilité de mener, sur les niveaux des forces et les déploiements, des négociations de plus grande envergure que les pourparlers MBFR et qui porteraient sur une zone s'étendant de l'Atlantique à l'Oural. Les pays de l'Organisation du Pacte de Varsovie ont pour leur part présenté une proposition — l'« Appel de Budapest », daté du 11 juin — visant des réductions des forces sur une grande échelle, dans une zone analogue.

En juin 1986, le Groupe de travail de haut niveau s'est mis pour de bon à sa tâche, ambitieuse et très complexe. Après des recherches ardues et de nombreuses discussions entre Alliés, il a présenté son premier rapport, qui a été suivi de la Déclaration de Bruxelles sur la maîtrise des armements conventionnels.

Dans ce document figuraient les principaux éléments de ce qui est devenu le fondement d'une nouvelle approche occidentale du contrôle des armements classiques. Il invitait les pays du Pacte de Varsovie à entamer avec l'OTAN des discussions sur un mandat en vue d'une nouvelle négociation à ce sujet qui viserait l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural. La situation en Europe y était décrite comme « marquée par des asymétries et des disparités... qui sont très préjudiciables à la sécurité de l'Occident et qui constituent une source d'instabilité potentielle ». Une liste des facteurs à considérer y était dressée, à savoir :

- les armements, les types d'équipement, les déploiements, les effectifs, la mobilité et l'état de préparation des forces armées en cause;
- les informations, le degré de confiance qu'elles inspirent et les possibilités de prévision;
- les considérations géographiques.

Reconnaissant les problèmes très complexes à surmonter pour tenir efficacement compte de ces facteurs afin d'accroître la sécurité au niveau des armements classiques, le Groupe de travail a déterminé un ensemble d'objectifs constituant le fondement de la position de l'Alliance à l'égard du contrôle futur des armements conventionnels :

- l'établissement d'un niveau de forces stable et sûr permettant l'élimination des disparités;

- un processus de négociation par étapes garantissant à tous les intéressés qu'à aucun moment leur sécurité ne sera amoindrie;

- la recherche de l'élimination des moyens de lancer une attaque-surprise ou une action offensive de grande envergure;

- de nouvelles mesures visant à instaurer la confiance ainsi qu'à améliorer la transparence et les possibilités de calcul en ce qui concerne le comportement militaire;

- l'application des mesures en question à toute l'Europe, mais de manière à tenir compte des déséquilibres régionaux, en cherchant à les corriger, et à interdire le contournement des règles posées;

- un système de vérification efficace (dans lequel les échanges d'information détaillés et l'inspection sur place jouent un rôle essentiel), de façon à assurer le respect des dispositions de tout accord et à garantir que les limites imposées au potentiel des forces ne sont pas dépassées.

Pour réaliser les objectifs de l'OTAN, il a paru préférable de proposer deux négociations distinctes. La première, entre les 35 membres de la CSCE, s'appuierait sur les résultats de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et en élargirait les résultats. L'autre, reconnaissant que les forces des deux Alliances exercent l'influence la plus directe sur les relations de sécurité essentielles en Europe, viserait essentiellement à éliminer les disparités existantes et à établir un rapport stable, à des niveaux moins élevés, entre les armements conventionnels des 23 pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, tenue à Reykjavik en juin 1987, il a été décidé que les pourparlers sur la stabilité prévus entre les 23 pays précités pourraient avoir lieu dans le cadre du processus de la CSCE, mais qu'ils en resteraient indépendants pour ce qui est des questions traitées, de la participation et des règles de procédure.

Après la publication de la Déclaration de Bruxelles, des représentants de l'OTAN et du Pacte de Varsovie se sont réunis pour la première fois à Vienne à la fin de janvier 1987 afin de discuter de la formulation d'un mandat pour les négociations sur la « stabilité conventionnelle »